



## Un vrai cauchemard pour une bonne âme

Par **brierre**, le **21/02/2012 à 12:37**

Bonjour et merci d'avoir créé ce forum.

J'ai été licenciée et je ne comprends pas la décision de mon employeur.

Je suis Responsable Régionale depuis 5ans dans une entreprise à fortes valeurs de bien être, qui vend des cosmétiques brésiliens au travers de VDI.

J'ai été évaluée « Outre passe » les attentes pendant 4 ans.

Je rencontre depuis 1 an et demi de gros problèmes relationnels avec un groupe de 3 de mes VDI (sur 200) qui envoient des mails malveillants à ma direction. Je demande de l'aide a mon entreprise, mais comme elles sont « indépendantes » ma société n'a rien voulu faire dans un premier temps. L'une de ces personnes a enfin été démissionnée le 31 décembre 2011, soit 1 an et demi après mes premiers appels au secours, mais ses « amies » sont restées et ont pu continuer à me « court-circuiter ».

Mon PDG me confirme la malveillance de ces personnes dans un mail et me signifie que je suis garante de la bienveillance dans mon secteur.

Suite a un mail provocateur, ou mon équipe de managers était en copie, j'ai signifié avec fougue que je ne souhaitais plus voir ces 2 VDI aux moments collectifs d'équipe que j'animai. Or ces 2 VDI sont quand même venue. Je leur ai donc interdit de rester, le ton est monté, mais il n'y a eu ni insulte, ni violence.

J'ai reçu le lendemain une mise a pied conservatoire ... Malgré cette mise a pied, j'ai demandé a 25 de mes VDI d'envoyer un mail a ma DRH pour prouver que les autres de mes VDI étaient plus que satisfaites de mon travail.

Lors de l'entretien préalable de licenciement, plusieurs faits m'ont été reprochés :

- avoir transmis à 1 de ces personnes une fiche de poste confidentielle (que mes collègues, Responsables Régionales ont transmises aussi) car elle devait accepter ou non ce poste dans un nouveau modèle de développement.
- D'avoir tenu un discours au nom du PDG et du grand boss brésilien pour interdire le moment collectif

- D'avoir communiqué après ma mise à pied
- De nuire aux résultats de mon secteur
- De vouloir nuire a mon entreprise.

Le compte rendu de l'entretien n'était pas conforme a ce qu'il s'est réellement dit mais la déléguée du personnel n'a pu mettre QUE les précisions de la DRH et non les miennes. On ne m'a pas présenté le compte rendu à signer.

J'attends de recevoir ma lettre de licenciement pour faute.

Du plus profond de moi, tout ce que j'ai fait était pour aider mon entreprise.

Je suis maman celibataire d'un enfant handicapé et maintenant sans ressources...

MERCI